



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28

**N° 13 -
ADMINISTRATION
GENERALE**

**Jardin botanique :
approbation de tarifs
complémentaires**

Rapporteur :

Guillaume Colas, adjoint

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint.

Présents :

Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

Date de la convocation : 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 13 – ADMINISTRATION GENERALE

Jardin botanique : approbation de tarifs complémentaires

M. Colas, adjoint, expose :

Afin d'améliorer l'offre de services proposée aux visiteurs du site et de répondre à une demande des usagers, il est proposé de mettre à disposition du public des guides culturels, naturalistes, de randonnée, ainsi que des tisanes bio et du thé approvisionnés au Pays-basque.

Cette démarche s'inscrit dans les actions de la commune vis-à-vis de la connaissance du patrimoine naturel et local, de la promotion des circuits courts.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- le guide de Saint-Jean-de-Luz à 9.90 € (prix public), aux éditions Killika
- le guide Trésor géologique à 15 € (prix public), aux éditions Killika
- le guide « La corniche basque se révèle » à 29.90 € (prix public), aux éditions Killika
- le guide de randonnée Labours ouest – 31 randonnées à 10 € (prix public), édité par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Conformément à la délibération N°18 du 31 mars 2017, les tarifs suivants restent inchangés :

- le paquet de tisane bio (25 g) à 6 €
- le paquet de thé (100 g) à 8 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la vente des guides et des paquets de thé et tisanes sur le site du Jardin botanique,
- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mai 2024,
- Approuve la vente des guides et des paquets de thé et tisanes sur le site du Jardin botanique,
- Approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Pour le Maire absent,

Le 1^{er} Adjoint
Pello Etcheverry

